

**Décision n° 49 /2025
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Pôle PILOTAGE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES FINANCIERES

Le directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes,

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements publics de santé,

Vu le code la santé publique et notamment les articles L. 6143-7, D.6143-33, D 6143-34, D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret du Président de la république en date du 22 avril 2020 portant nomination de Monsieur Philippe EL SAÏR en qualité de directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes,

Vu l'organigramme de direction en vigueur.

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, Madame Laurence JAY-PASSOT, directrice générale adjointe, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tout document relatif au fonctionnement du pôle pilotage de l'efficacité et des ressources financières et pour exercer les fonctions d'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de la directrice générale adjointe, Monsieur Gwendal MARINGUE, secrétaire général, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tout document relatif au fonctionnement du pôle pilotage de l'efficacité et des ressources financières et pour exercer les fonctions d'ordonnateur.

Article 2

Madame Caroline RAUSCENT, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice du pôle pilotage de l'efficacité et des ressources financières comportant les directions suivantes :

- direction du budget et du contrôle interne
- direction des recettes
- direction des investissements

A ce titre, elle a autorité hiérarchique sur l'ensemble des services qui lui sont rattachés et met en œuvre les objectifs fixés par le directeur général.

Elle reçoit délégation à signer tout document, correspondance et acte relevant des directions et services qui lui sont rattachés, dont la signature des bordereaux de mandatement de dépenses et des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline RAUSCENT, même délégation est donnée à Madame Nathalie DOLLEY et Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER, directrices adjointes.

Article 3

Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice du budget et du contrôle interne.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général :

- tout document et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction y compris les décisions d'assignation du personnel – à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie,
- tout acte relatif à la fonction d'ordonnateur (actes relevant des procédures budgétaires et comptables prévues par les articles R6145-5 et suivants du Code de la santé publique),
- actes d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses et d'émission des titres de recette de l'état des prévisions de recettes et de dépenses, et à cette fin, signer les bordereaux journaux des mandatements et des titres de recettes,
- actes relatifs aux opérations financières et de trésorerie, notamment les contrats d'emprunts et leurs avenants, et aux relations avec les services fiscaux, les douanes et le trésor public,
- conventions comportant des clauses financières d'un montant inférieur à 300 000 euros, à l'exception des marchés publics.

Dans le cadre de ses attributions, Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER arrête les comptes délégués à chaque service délégataire ainsi que leur montant limitatif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER, même délégation est donnée à Madame Caroline RAUSCENT et Madame Nathalie DOLLEY, directrices adjointes.

Article 4

Madame Nathalie DOLLEY, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directeur des recettes.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général :

- tout document et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction y compris les décisions d'assignation du personnel, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie.
- actes d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses et d'émission des titres de recette de l'état des prévisions de recettes et de dépenses, et à cette fin, signer les bordereaux journaux des mandatements et des titres de recettes,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DOLLEY, même délégation est donnée à Madame Caroline RAUSCENT et Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER, directrices adjointes.

Article 5

Madame Caroline RAUSCENT, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice des investissements.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général :

- tout document et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction, y compris les décisions d'assignation du personnel, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie.
- actes d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses et d'émission des titres de recette de l'état des prévisions de recettes et de dépenses, et à cette fin, signer les bordereaux journaux des mandatements et des titres de recettes,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline RAUSCENT, même délégation est donnée à Madame Nathalie DOLLEY et Madame Gaëlle BOUVIER-MULLER, directrices adjointes.

Article 6

Au sein du pôle pilotage de l'efficience et des ressources financières, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du directeur général, tout document et correspondance se rapportant à la gestion de leur service :

- Monsieur Bastien GRABARCZYK, ingénieur hospitalier, pour le budget,
- Madame Carine GASSION, adjoint des cadres hospitaliers, pour les dépenses,
- Madame Katarzyna NIECZYTAŁOW, adjoint des cadres, pour les attestations de loyer et demandes de versement direct,
- Madame Claire BLANDIN, adjoint des cadres, pour les attestations de loyer thérapeutique,
- Madame Alexandra CHOIR, ingénieur hospitalier, pour les investissements et les dépenses/recettes associées,
- Madame Hélène PROD'HOMME, ingénieur hospitalier, pour les admissions du site Laennec, du site Hôtel Dieu, service des recettes diverses, coordination RH, coordination activité libérale et parcours patients IDN,
- Madame Aurélie NOMBISSOU-GUICHARD, adjoint des cadres hospitaliers, pour les admissions du site Laennec, service recettes diverses, activité libérale et régies,
- Madame Aurélie LE MOING, adjoint des cadres hospitaliers, pour les admissions du site HD et devis HN,
- Madame Emilie ECOURTEMER, ingénieur hospitalier, pour les admissions du site HME, cellule d'identitovigilance, coordination projet IT et service des archives,
- Madame Corinne VILLETTE, adjoint des cadres hospitaliers, pour les formations gestionnaires dossiers, expertise facturation, facturation labos, rétrocessions, longs séjours, dentaire et centre d'appels adm-factu.,
- Madame Magalie HERAULT, technicien supérieur hospitalier, pour les admissions du site HME, la cellule d'identitovigilance et suppléance,
- Madame Axelle RAULO, ingénieur hospitalier, pour les admissions du site HSJ, admissions Urgences, admissions du Centre de Soins Dentaires, coordination patients internationaux, centre d'appels adm-factu., suivi facturation et coordination SSE,
- Madame Cynthia CHARRIER, adjoint des cadres hospitaliers, pour les admissions du site Saint-Jacques, admissions des Urgences, admissions du Centre de Soins Dentaires, patients internationaux et SSE,
- Monsieur Pierre-Yves DUMAS, technicien supérieur hospitalier, pour les archives.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un adjoint des cadres ou technicien supérieur hospitalier, même délégation est donnée aux autres adjoints des cadres ou techniciens supérieurs hospitaliers.

Article 7

Au sein du pôle pilotage de l'efficience et des ressources financières, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du directeur général, tout document et correspondance se rapportant aux inscriptions pour les greffes :

- Madame Emilie ECOURTEMER, ingénieur hospitalier,
- Madame Axelle RAULO, ingénieur hospitalier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilie ECOURTEMER et Madame Axelle RAULO, même délégation est donnée à Madame Hélène PROD'HOMME, ingénieur hospitalier.

Article 8

Cette décision abroge et remplace la décision n°2024/75.

Article 9

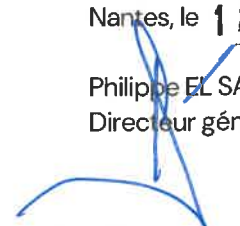
La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, affichée sur les tableaux prévus à cet effet au sein des établissements du centre hospitalier universitaire de Nantes (Hôtel Dieu, Hôpital Saint Jacques, Hôpital Laennec, sites gériatriques, immeuble Deurbroucq) et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loire Atlantique.

Article 10

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nantes, le **18 JUIN 2025**

Philippe EL SAÏR
Directeur général



Original

- direction générale

Copies :

- Conseil de surveillance, M. le Trésorier principal, PPERF, PRH, RAA, affichages sites, intranet